



Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2021

Le budget 2021 a été voté par le conseil municipal le 27 février. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie, aux heures d'ouverture. Cette note permet l'information des administrés sur les grandes lignes, orientations et enjeux de l'année en cours.

Contexte

La commune d'Aubenton est dans une situation financière saine, résultant en particulier du fait que de nombreux investissements nécessaires ont été longtemps reportés dans les années précédentes. Tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en évitant toute augmentation des taux de pression fiscale, le conseil municipal a validé la mise en œuvre de plusieurs projets qui compteront dans le développement de la commune, ceci en mobilisant autant que possible des subventions auprès du département de l'Aisne, de la région Hauts-de-France, de l'État et également de l'Europe (FEADER).

La population « légale » d'Aubenton est de 665 habitants depuis le 1^{er} janvier 2021 (recensement de 2018). Elle était encore de 711 au recensement de 2008 et de 676 au recensement de 2013 : une chute qu'il nous faut à tout prix enrayer en donnant d'avantage d'attractivité à notre commune.

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement concerne la gestion des affaires courantes. En comparaison du budget d'une famille, cela correspondrait aux salaires des parents et indemnités diverses (côté « recettes de fonctionnement ») et (côté « dépenses de fonctionnement ») à ce qui est dépensé dans l'année en loyers, alimentation, loisirs, impôts...

Pour la commune, les dépenses comprennent, comme pour un ménage : l'électricité, l'eau, les achats courants divers d'entretien ménager, de fournitures de bureau ... l'entretien des bâtiments, de la voirie, les fleurs, le sel de déneigement, les assurances, les impôts fonciers, et enfin les salaires du personnel communal et indemnités, avec les charges sociales.

Les recettes sont celles perçues par les impôts locaux, la redevance des pylônes électriques, les loyers, les locations de salles, les ventes d'herbe ou de bois, les attributions régulières de l'État ...

Dans un budget communal, on prévoit par prudence des dépenses plus élevées qu'elles seront réellement, et inversement on prévoit des recettes plus faibles qu'elles seront réellement. Par exemple, les dépenses de caractère général (matières, combustibles, services extérieurs, taxes foncières) prévues en fonctionnement 2020 étaient de 234 300 €, alors que les dépenses réelles se sont élevées à 153 968 €.

De plus, le budget doit être équilibré : autant de dépenses que de recettes dans l'année. Au moins en ce qui concerne l'affichage du budget.

Concernant l'année 2020, les recettes de fonctionnement réelles se sont élevées à 581 628 €, tandis que les dépenses de fonctionnement réelles se sont élevées à 406 730 €. L'excédent constaté des recettes sur les dépenses constitue la **capacité annuelle d'autofinancement** de la commune, permettant les travaux d'investissement. Notre capacité annuelle d'autofinancement est malheureusement inférieure à la différence des deux valeurs précédentes, car plusieurs dépenses importantes de fin d'année 2020 ont été facturées en 2021 (par exemple les factures de restauration scolaire du RMS Hirson). Mais cette capacité reste importante, supérieure à 100 000 € par an, ce qui est un avantage considérable pour investir sur l'avenir.

Les **recettes de fonctionnement** prévues en 2021 : 544 100 € (hors excédent antérieur reporté, portant le total comptable des recettes à : 1 195 781 €), dont :

- 21 900 € provenant de prestations (par exemple périscolaires) et ventes diverses (herbe, bois)
- 224 500 € provenant d'impôts et taxes
- 218 900 € provenant de dotations et subventions annuelles
- 55 000 € provenant de loyers (logements, gîte communal, garages)
- 18 000 € d'opérations comptables de transferts entre sections (liés aux travaux en régie)

Les **dépenses de fonctionnement** prévues en 2021 : 558 693 € (hors un virement de 630 264 € à la section d'investissement et un autre transfert comptable entre sections de 6 823 €, portant le total comptable des dépenses à : 1 195 781 €), dont :

- 243 650 € en charges de caractère général
- 256 950 € en charges de personnel et frais assimilés (4 titulaires, 4 CDD ou PEC, 2 apprentis)
- 28 000 € en autres charges de gestion courante (indemnités)
- 6 843 € en charges financières (intérêts d'emprunts)

L'écart de 2,8 % entre niveaux prévus des dépenses et des recettes est très inférieur à la *marge de sécurité* conduisant à *minorer les recettes* et *majorer les dépenses* de l'année à venir.

Compte-tenu des années antérieures et de l'année 2021, l'**autofinancement prévisionnel**, permettant les nouveaux investissements, s'élève à 619 087 €.

Section d'investissement

La section d'investissement, contient les ressources et les dépenses qui préparent l'avenir de la commune : les projets durables, qui auront un impact sur la commune non seulement dans l'année de réalisation mais aussi dans toutes les années futures. Pour une famille ce serait par exemple la construction d'une maison (en dépense d'investissement) et le prêt bancaire permettant d'en financer une partie (en recette d'investissement).

Par prudence, on préfère prévoir en 2021 des dépenses d'investissement portant sur des projets susceptibles d'être en partie décalés en 2022 pour diverses raisons. Et inversement on doit minorer l'octroi de subventions qui risquent d'être obtenues avec un décalage... ou d'être plus faibles qu'espéré.

Commençons cette fois par les **dépenses d'investissement**, prévues en 2021 et liées à nos projets.

Au total comptable, c'est un montant de 1 077 401 €, dont un report de 20 957 € du déficit d'investissement 2020.

- 893 906 € d'immobilisations diverses en : réseaux de voirie (dont 51 683 pour les travaux de réfection Val la Caure effectués en 2020 mais facturés en 2021), bouches d'incendie, accès et stationnement pôle scolaire et secteur du Bois Millet, préau ADMR, vitrages & montants défectueux et travaux d'embellissement salle culturelle, parcours sportif des Remparts, plancher technique et remise en état de l'orgue, plateau surélevé rue de Brunehamel, promenade du Ton, remplacement de chaudières, défibrillateur, nacelle pour travaux en hauteur, vidéoprotection, débroussailleuse, chapiteau, mobilier urbain, aménagements du cimetière (ossuaire, allées).
- 31 168 € provenant du déficit de l'opération « lotissement du Bois Millet », dont les comptes figurant dans un budget annexe seront clôturés cette année.
- 18 000 € correspondant à des travaux (dits « en régie ») effectués par les employés municipaux, non pas pour l'entretien mais pour la rénovation durable du patrimoine (par exemple : bibliothèque, trottoirs et mise en place de drainages, toilettes mairie...)
- 62 400 € pour des frais d'études et concessions (cimetière, études architecturales : stade, préau ADMR, transformation de l'ancienne maison Cellier, acquise pour l'euro symbolique...)
- 45 970 € de remboursements d'emprunts (dernières annuités de la Maison Bernard Noé, début de remboursement d'un nouvel emprunt, cf. ci-dessous : « recettes »).

En **recettes d'investissement** prévues en 2021 : un même total comptable de 1 077 401 €, dont 630 264 € virés depuis la section de fonctionnement : les excédents passés permettent de financer les investissements futurs.

- Dans ce total, également 22 207 € en résultat de l'exercice 2020 affecté en réserve.
- 5 627 € viendront du fonds de compensation de la TVA : les collectivités locales ne récupèrent pas la totalité de la TVA, mais un montant forfaitaire de 16,4 % des dépenses HT d'investissement. Nos dépenses d'investissement 2021 budgétées représentent un montant TVA nettement supérieur à 100 000 €... mais la compensation n'interviendra qu'en 2022.
- 57 480 € proviennent de subventions déjà notifiées (rénovation de l'orgue DRAC et département, subventions départementales au titre des investissements et de la voirie). Là encore, de nombreux dossiers de subventions attendent une décision et les montants correspondants ne sont pas pris en compte.
- 350 000 € proviendront d'un prêt bancaire : nous sommes dans une période de taux d'intérêts inférieurs à 1 % et la capacité d'autofinancement d'Aubenton représente également une capacité à rembourser des prêts. La bonne gestion consiste, dans la période actuelle, à financer une partie des investissements par un ou plusieurs emprunts. Dans l'attente de négociation du prêt, le budget a prévu un taux de 1,5 % remboursable sur 10 ans par mensualités, avec versement des fonds en juillet (travaux de l'accès au groupe scolaire et Bois-Millet).

Concernant les **taux d'imposition** dépendants de la commune, ils seront maintenus au même niveau, comme déjà décidé et appliqué l'année précédente. Il faut remarquer qu'un taux constant sur la taxe foncière n'évite pas une possible augmentation de l'impôt à payer : en effet, cet impôt a pour assiette la valeur locative du bien ... qui ne cesse en général de croître.

Cette présentation budgétaire synthétique sera complétée l'année prochaine par une vision écartelée par projets : pour chaque projet déjà mené, ce qu'était le montant prévu, ce qui a été facturé, quelles subventions ont aidé à sa réalisation, ce qu'a été le coût réel pour la commune...